

Commune de SÂLES
Révision générale du plan d'aménagement local (PAL)
Plan d'affectation des zones
Plan B (est)
Secteur Maules

Juin 2008

Dossier final

Echelle 1:5'000



Légende

Zone d'affectation

- Zone centre village (CV)
- Zone mixte (RA)
- Zone résidentielle faible densité (R1)
- Zone résidentielle moyenne densité (R2)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone agricole (AGR)
- Zone forestière (FOR)
- Site marécageux d'importance nationale (A)
- Zone de protection de la nature (B)

Mesures particulières

- Plan d'aménagement de détail approuvé
- Périmètre du plan d'équipement de détail obligatoire
- Secteur exposé aux dangers naturels (crues)

Mesures de protection

- Immeuble protégé (catégorie 1)
- Immeuble protégé (catégorie 2)
- Immeuble protégé (catégorie 3)
- Périmètre archéologique
- Végétation protégée (arbre, haie, cordon boisé)
- Périmètre de protection du site construit (ISOS)
- Périmètre environnant (ISOS)
- Chemin IVS protégé

Informations indicatives

- Zone de protection des eaux souterraines provisoire
- Chemin de fer
- Autoroute A12
- Bâtiment
- Bâtiment non cadastré

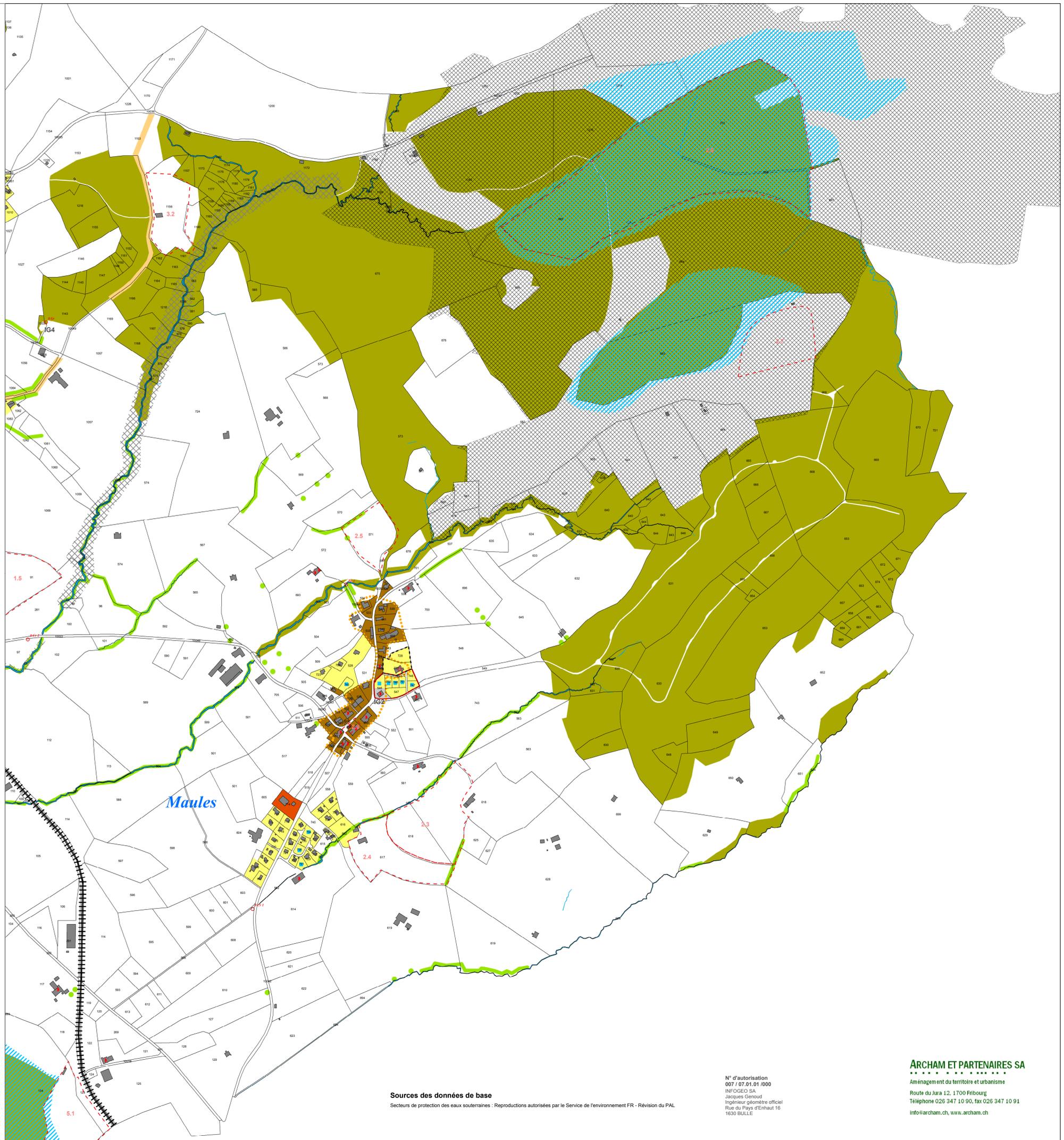
Mis à l'enquête publique par parution dans la FO N° 2 du 11 janvier 2008 et FO N° 17 du 25 avril 2008.

Adopté par le Conseil communal de Sâles le

La Secrétaire _____ Le Syndic _____

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le

Le Conseiller d'Etat, Directeur



Sources des données de base
Secteurs de protection des eaux souterraines : Reproductions autorisées par le Service de l'environnement FR - Révision du PAL

N° d'autorisation
007 / 07.01.01 / 000
INFOGEO SA
Jacques Genoud
Ingénieur géomètre officiel
Rue du Pays d'Enhaut 16
1630 BULLE

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 12, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91
info@archam.ch, www.archam.ch